



PROCÈS VERBAL DU COMITE DE QUARTIER

DU JEUDI 27 JANVIER 2022 A 20H30

Le Comité de quartier de Moulet – Viallard – La Coussedière dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jennifer SIMONET, Aude DUHAMEL et Melaine GUILLOU.

Etaient présents : Sylvain GONDET, Sylvain MARSY, Jennifer SIMONET, Joël DE AMORIM, Melaine GUILLOU, Laurence DUPONT, Clément VALERIO, Edwina VAUTOUR, Julie MIFSUD, Chantale RAPIN.

Dans le village de Moulet (notamment Rue de la Tirade) :

Constat de vitesses de circulation élevées (montée / descente). Certaines priorités à droite (à plusieurs endroits dans le village) ne semblent pas très sécurisées.

Depuis quelques temps, beaucoup de stationnements (riverains essentiellement), mais peu d'endroits balisés pour cet usage. Identifier les endroits où les places sont « stationnables » aiderait à mieux organiser l'espace.

A certains endroits, des stationnement des deux côtés de la rue obligent les enfants à passer sur la route (« plus de trottoir »). Dans certains cas, problématique de visibilité au moment de s'engager dans la rue pour certains riverains.

Rappel des réglementations interdisant un stationnement long sur la voie publique (plus de 7 jours). La question est « épaves » sur les terrains privés est une compétence du maire.

Il est également discuté le fait que pour ne pas dénaturer le village il serait bon de ne pas transformer tous les accotements en parking, ce qui par ailleurs peut poser une question de disponibilité de l'espace (probablement pas assez de place). Viser au maximum de garder une végétalisation des espaces de stationnement semble plus conforme à l'esprit « rural » du village.

L'accumulation de voitures dans le village et aux abords peut poser une question paysagère (exemple de l'entre de Moulet).

Le long de la départementale partant vers Marcenat et Paugnat :

Ce point serait vraiment à discuter avec le comité de quartier voisin.

Le constat est que les petits commerces à Paugnat ne sont accessible agréablement qu'en voiture. Paradoxal pour un trajet très court (environ 2km). A l'inverse, accès des habitants de Marcenat au City Stade pas vraiment sécurisé à vélo.

Le problème est de pouvoir faire communiquer Paugnat, Moulet et Marcenat avec un parcours en mobilité douce (vélo, marche à pied, etc.), en toute sécurité.

La largeur de la chaussée est un problème avec la circulation PL qui impose de parfois rouler sur le trottoir.

Un chemin en parallèle serait possible ? Ou un partage différent de l'espace ?

Prise de contact possible avec le département pour la question de la circulation PL ?

A Viallard et alentours :

Virage montant peu sécurisé du fait de l'absence de visibilité. Pas de problème observé en 9 ans, mais risque à évaluer.

Problématique de traversée de petit village avec des vitesses parfois excessives à la descente.

Le chemin « Le Viallard » est devenu un parking de randonneur (le long de la haie). De façon générale il y a une problématique d'aménagement pour canaliser les visiteurs et montrer l'exemple. Essayer de prendre des photos des exemples vus par ailleurs ?

Questions à clarifier sur la réglementation camping-car (interdiction de camper, pas de dormir dedans, sauf si arrêté de la collectivité territoriale). Si oui dans quelle zone. Sur l'espace privé, c'est le code de l'urbanisme. A clarifier avec la mairie.

Et La Coussedière ?

Le cœur de village pourrait être défini comme une « zone de rencontre » (de la même façon que Viallard) où les piétons et vélos sont prioritaires.

Réunion du 27/01/2022 :

Priorité 1 : réguler la vitesse + priorisation pour les piétons.

Priorité 2 : réguler le parking des voitures.

Route de la Coussedière : problématique du stationnement lors des sorties et des rentrées d'école avec la priorité sur la sécurité des piétons en particulier les écoliers. Du fait de la configuration de la rue, limitation de la vitesse à 20 km/h et matérialisation d'une zone de rencontre jusqu'à la rue de la tirade.

. Possibilité de créer un parking plus haut sur la rue (capacité de 4 ou 5 voitures) avec barrières pour bien visualiser la pente.

. Marquage au sol pour signaler la présence d'une école.

. Passage par le terrain libre de bâtiment sur la rue de la Tirade.

. Passage entre la Rue du Chapelet et la place du Coudy.

. Mettre un ralentisseur route de la Coussedière ou matérialiser la priorité à droite avec la rue de la tirade.

. Poteaux métalliques pour signaler les trottoirs au niveau proche de l'école ?

Présentation générale d'une zone de rencontre.

Proposition avec plans détaillés à faire pour illustrer les différentes possibilités.

Information au niveau des habitants par sondage ou réunion publique.

Création d'une adresse mail du comité de quartier.

Zone aux abords de l'école : (entre la départementale et la rue de la tirade)

Zone en partie basse qui, pour assurer la sécurité des enfants, ne devrait pas servir de stationnement

Réflexion acquisition foncière de la mairie pour développer un meilleur stationnement autour de la mairie, pourrait servir de base de réflexion pour le comité de quartier.

Beaucoup d'enfant qui se retrouvent sur la route avec la circulation auto, du fait de stationnements abusifs.

MODALITES POUR LES PROCHAINES SEANCES

Sujet à aborder : gestion des stationnements + partage de l'espace dans le centre bourg de Moulet.

La date : jeudi 3 Mars 2022 à 20h30.

Lieu : au four de Moulet.